

BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET		Date : 10-12-2022	
INTITULÉ DE L'ACTION : Goûter - Spectacle de Noël : Le coffre du grenier			
DÉPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) (1)		Autofinancement	100.00
• Machine à barbe à papa	40.00		
• Percolateurs X 2	40.00		
• Crêpières x 2	20.00		
Frais de transport (2)		Participation des personnes (4)	
Boissons et alimentation			
• Coquilles x 400	220.00		
• Boissons	95.00		
• Alimentation	140.00		
Achat de fournitures (3)		Autres financements	
(à détailler)		(à préciser)	
• Nappes en papier	50.00		
• Gobelets carton recyclés	30.00		
• Serviettes papier	10.00		
• Touillettes en bois	10.00		
Assurance			
Tracts, affiches		Aide demandée au PIC	1 355.00
Taxes (SACEM)			
Prestation			
• Spectacle	800.00		
Personnel bénévole	400.00	Bénévolat	400.00
SOUS TOTAL DES DÉPENSES ENGAGÉES	1 855.00		
Financement d'un autre projet (5)			
TOTAL	1 855.00	TOTAL	1 855.00

(*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.